Le logement—Loi

canadiens qui devront renouveler leur prêt hypothécaire en 1982.

Si le projet que le parti progressiste-conservateur avait élaboré concernant le crédit d'impôt au titre de l'intérêt hypothécaire et de la taxe foncière avait été adopté, tous les propriétaires canadiens auraient obtenu une aide financière pour rembourser leur prêt hypothécaire; je dis bien tous, et non pas seulement les 920,000 qui sont obligés cette année de renouveler leur prêt hypothécaire. Ils auraient pu toucher jusqu'à \$1,500 par année, soit \$125 par mois. Voilà qui les auraient bien aidés à faire face à la pénible situation qui sévit actuellement suite à la politique libérale des taux d'intérêt élevés. Les libéraux ont voté contre cette proposition, de même que les néo-démocrates. Nous invitons les Canadiens à comparer les dispositions dérisoires prévues dans le bill dont la Chambre est saisie avec le plan progressiste-conservateur de crédit d'impôt au titre des intérêts hypothécaires et de la taxe foncière que nous avions présenté à la Chambre et que les libéraux et les néo-démocrates ont rejeté. On a souvent dit que nous, du parti conservateur, n'avions pas d'autres solutions à proposer, mais cette autre solution aurait incité les Canadiens à devenir propriétaires. Nous, de ce côté-ci, estimons que ces dépenses devraient être considérées comme des déductions légitimes du revenu imposable, et qu'il s'agissait là d'une mesure positive susceptible de remédier au problème. Le ministre du logement a lancé une ceinture de sauvetage en papier mâché aux propriétaires canadiens en train de sombrer.

Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur les propos qu'a tenus le ministre lorsqu'il a présenté le bill le 8 février 1982, comme en fait foi le hansard à la page 14760. Voici ce qu'il a dit:

Je tiens à signaler que ces 15,000 nouveaux logements non seulement représentent un loyer abordable pour 15,000 familles, mais on estime que 35,000 nouveaux emplois seront créés dans l'industrie du bâtiment et les entreprises connexes.

J'ai déjà été porte-parole de mon parti en matière d'habitation. Le multiplicateur le plus élevé établissant un rapport entre les mises en chantier et les emplois était 1.75. Parmi ceux auxquels les experts font allusion, c'est le plus élevé que nous ayons pu trouver—et j'ai vérifié ce renseignement cet aprèsmidi. Si je prends 15,000 logements et que je les multiplie par 1.75, j'obtiens 26,250 emplois. Je crois que le ministre nous régale de son exactitude habituelle ou, si les chiffres lui donnent raison, de son inexactitude habituelle.

Je voudrais maintenant parler du comportement du ministre en tant que ministre chargé du logement, lorsque le budget a été déposé et que la mesure a été présentée. Lorsqu'on examine l'attitude du gouvernement à l'égard de ce bill, il convient aussi d'examiner l'attitude du ministre face au gouvernement et à la Chambre des communes. Une semaine avant la présentation du budget, le 13 novembre 1981, les collaborateurs du ministre étaient très occupés à appeler certains propriétaires choisis pour leur dire de tenir bon jusqu'au jeudi soir parce qu'il y avait quelque chose pour eux dans le budget. Les critères qui ont présidé au choix de ces propriétaires n'ont jamais été divulgués, même si nous en avons fait la demande. Certains Canadiens ont été appelés, d'autres non, mais tous avaient de l'espoir. Puis, l'exposé budgétaire a été présenté et tout le monde s'est retrouvé le bec dans l'eau.

Plus tard, le ministre a annoncé à la Chambre qu'il avait signé personnellement plus de 10,000 lettres adressées à des

propriétaires de maisons. Tous les députés assis de ce côté-ci de la Chambre n'en reviennent pas qu'un ministre de la Couronne ait pu signer personnellement 10,000 lettres. Tout le monde a ri lorsque le ministre chargé du logement a parlé après la présentation du budget. Après 19 mois de surveillance, le gouvernement propose le projet de loi C-89 qui est vraiment très mauvais. Et ne voilà-t-il pas que le lendemain de la soirée du budget, les journaux publient des annonces avertissant les citoyens de communiquer avec les responsables de la SCHL pour connaître ses nouveaux projets. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, avons trouvé passablement étrange que l'annonce paraisse déjà le vendredi alors que le mardi, le ministre nous avait dit qu'il n'avait pas la moindre idée de ce qui allait se passer le jeudi. On nous a dit que les responsables du ministère avaient travaillé toute la nuit du jeudi et que grâce à leur travail acharné, ils étaient parvenus à préparer une annonce prête pour la photographie; cette annonce avait été envoyée à Montréal pour la photographie puis livrée à des journaux comme le Recorder and Times de Brockville pour paraître le vendredi. On a appris plus tard que l'annonce avait en réalité été préparée le lundi soir avant la présentation du budget, le lundi où le ministre nous a dit qu'il n'avait aucune idée de la teneur du budget présenté le jeudi. A ce sujet, il y a deux écoles de pensée au sein de l'opposition. Certains croient que le ministre a volontairement trompé la Chambre. Les autres pensent que le ministre a été trompé par ses collaborateurs. De toutes manières, le ministre est devenu la risée de la Chambre, des médias et des Canadiens.

Je voudrais maintenant aborder la question des mises en chantier. La politique d'habitation du gouvernement libéral a plongé les Canadiens dans une crise du logement. En 1980, il fallait 222,000 mises en chantier pour répondre aux besoins des Canadiens, et, à cause de la politique gouvernementale, il n'y en a eu que 159,000. La situation s'est améliorée en 1981; cette année-là, il fallait encore 222,000 mises en chantier pour répondre à la demande, et, sous le régime libéral, il y en a eu 178,000. C'est un gouvernement de la pénurie, une politique du logement marquée par la pénurie chronique. En 1982, les besoins des Canadiens en matière d'habitation exigeaient de nouveau 222,000 mises en chantier, et d'après les chiffres publiés cette semaine, il n'y en aura que 148,000.

• (2050)

D'après les chiffres sur les mises en chantier, on enregistre de graves pénuries aussi bien sur le marché des maisons unifamiliales que sur celui des constructions locatives à logements multiples. En fait, le marché des constructions résidentielles unifamiliales a totalement cessé de séduire les investisseurs, à cause des taux d'intérêt hypothécaires et de la situation économique. Pour la même raison, il est totalement inattrayant de construire des habitations à loyer.

Au cours des deux dernières années, le taux national de vacance dans les constructions locatives est tombé du niveau acceptable de 2.3 pour 1,000 au niveau intolérable de 1.4 pour 1,000. La politique d'argent cher du gouvernement libéral a beaucoup contribué à décourager les investisseurs de construire des habitations locatives.

Le programme des ILLM que le ministre des Finances (M. MacEachen) a supprimé le 12 novembre 1981 était une de ces mesures qui favorisait la construction d'habitations locatives. Ce faisant, le ministre des Finances a supprimé des program-